



POUR NOUS CONTACTER

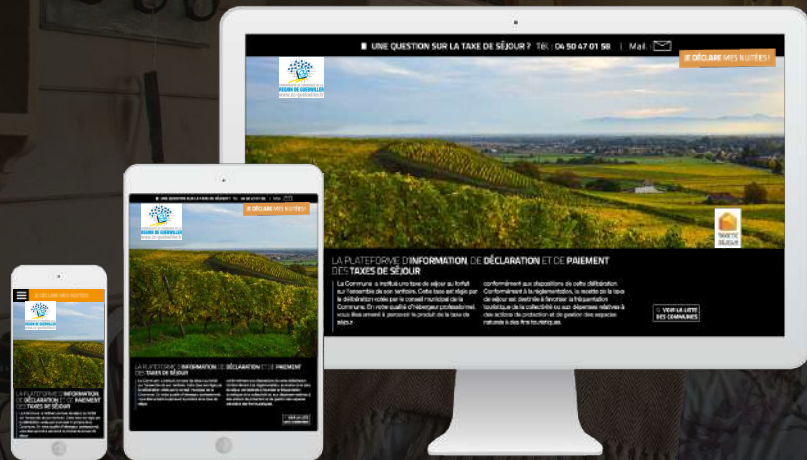
[guebwiller@taxesejour.fr](mailto:guebwiller@taxesejour.fr)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER

1 RUE DES MALGRÉ-NOUS - BP 80114  
68502 GUEBWILLER CEDEX

tél : 03 89 62 12 34

<https://guebwiller.taxesejour.fr>



TAXE DE SÉJOUR UN TÉLÉSERVICE Nouveaux Territoires



# FACTUREZ FACILEMENT LA TAXE DE SÉJOUR

À PARTIR DU  
**01/01/2022**

- Hôtels de tourisme sans classement
- Meublés de tourisme sans classement
- Résidences de tourisme sans classement
- Villages de vacances sans classement



TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS SUR LA TAXE DE SÉJOUR SONT DISPONIBLES DIRECTEMENT SUR

<https://guebwiller.taxesejour.fr>



AVEC VOS IDENTIFIANTS, ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE RÉSERVÉ EN LIGNE POUR :

CALCULER

COLLECTER

DÉCLARER

REVERSER

<https://guebwiller.taxesejour.fr>



Pour calculer le montant de la taxe de séjour à percevoir, un outil est à votre disposition dans la rubrique «Tarifs & mode de calcul» sur :

<https://guebwiller.taxesejour.fr>

**EXEMPLE 2 : Une famille composée de 2 adultes et de 2 enfants de 14 et 12 ans ayant séjourné 1 nuit dans un hôtel non classé pour un prix de 450 € HT devra payer :**

Prix de la nuitée : ..... 450 € / 4 occupants = **112,50 € par nuitée**

Tarif de la taxe par nuitée : .....  $112,5 \text{ €} \times 5 \text{ \%} = 5,63 \text{ € de taxe de séjour}$

**Le montant de la taxe de séjour est plafonné à 4,00 €**

La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ce montant :  $4,00 \text{ €} \times 10 \text{ \%} = 0,40 \text{ €}$

**Tarif de la taxe, taxe additionnelle incluse : .....  $4,00 \text{ €} + 0,40 \text{ €} = 4,40 \text{ €}$**

**Taxe de séjour à facturer : .....  $4,40 \text{ €} \times 2 \text{ assujettis} = 8,80 \text{ €}$**